

## ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 285

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 49

I. – À la fin de l'alinéa 2, substituer au montant :

« 194,1 milliards d'euros »

le montant :

« 194,0 milliards d'euros ».

II. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 3, substituer au montant :

« 169,9 milliards d'euros »

le montant :

« 169,8 milliards d'euros ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de tenir compte de la révision de l'objectif des dépenses maladie en 2013 pour la fixation de l'objectif de l'année 2014.